

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Informations financières
au 31 mars 2023

Rapport de mission de compilation	2
Informations financières	
Résultats et actif net	3
Situation financière	4
Notes complémentaires	5

Rapport de mission de compilation

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
300, boul. de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 5C6

T 418 862-6396

Aux administrateurs de
Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, l'état de la situation financière de l'organisme Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2023, l'état des résultats et actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées (ci-après « les informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Avant la compilation des informations financières de Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous avons préparé des écritures de journal ayant une incidence importante sur les informations financières.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ¹

Rivière-du-Loup
Le 1er mai 2023

¹ CPA, permis de CPA n° 127933

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Résultats et actif net et évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	27 158	23 109
Intérêts gagnés	417	430
	<u>27 575</u>	<u>23 539</u>
Charges		
Frais de voyages pour assermentations	5 558	5 163
Conférences téléphoniques - Exécutif	158	200
Dons, cadeaux et hommages	4 687	775
Secrétariat, fournitures de bureau et impressions	1 828	577
Rentrée judiciaire	1 647	
Honoraires professionnels	2 650	2 555
Frais de voyages - Exécutif	200	
Contributions au Jeune Barreau		5 163
Association professionnelle des avocates et avocats du Québec	300	2 139
Allocation pour réunion du Barreau du Québec	5 385	1 891
Assemblée générale annuelle	674	
Conseil d'administration	8 065	4 103
Frais bancaires	490	212
	<u>31 642</u>	<u>22 778</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 067)	761
Actif net au début	<u>84 149</u>	<u>83 388</u>
Actif net à la fin	<u>80 082</u>	<u>84 149</u>

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	18 849	19 568
Dépôts à terme	61 456	61 059
Débiteurs (note 3)		3 522
	<u>80 305</u>	<u>84 149</u>
PASSIF		
Court terme		
Taxes de vente à payer	223	
ACTIF NET		
Non affecté	<u>80 082</u>	<u>84 149</u>
	<u>80 305</u>	<u>84 149</u>

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui est légalement constitué en corporation par une loi spéciale du 29 juin 1967, est formé d'avocats qui y sont inscrits et possède tous les pouvoirs attribués aux corporations civiles par les Lois du Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments reflétés dans les informations financières, en tenant compte des particularités suivantes :

- les produits sont comptabilisés au moment où ils sont facturés;
- les revenus de placements sont comptabilisés au moment où les sommes sont gagnées.

3 - DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients		3 182
Taxes de vente à recevoir		340
	<u>-</u>	<u>3 522</u>

4 - FORMATION PERMANENTE

Les revenus de formation permanente, qui ont été perçus depuis le 1er avril 2003, sont au montant de 25 241 \$, et les dépenses pour cette même période sont au montant de 24 722 \$.